



RÈGLES DE VIE

École de l'Îlot-des-Appalaches

Document appartenant à _____

Les règles de vie à l'Îlot-des-Appalaches

- 1) L'élève utilise un langage convenable et respectueux.
- 2) L'élève respecte toutes les personnes dans ses gestes et dans ses comportements.
- 3) L'élève prend soin de son environnement, des biens et du matériel mis à sa disposition (agenda, volumes, bureaux, etc.).
- 4) L'élève respecte le code vestimentaire.
- 5) En tout temps, les contacts physiques entre les élèves sont interdits.

Considérant que le respect est la valeur jugée la plus importante à l'Îlot-des-Appalaches, aucun geste ni attitude de violence ne sont tolérés. À titre d'exemple, l'impolitesse grave, les paroles blessantes, les menaces, l'intimidation, le taxage, le harcèlement répété, les coups et blessures sont automatiquement reconnus comme des gestes de violence.

Autres consignes

Circulation

- Circuler calmement.
- Se rendre directement dans son local de classe ou à sa case.
- Visiter les autres classes et faire un attroupement ne sont pas tolérés.
- Communiquer par écrit et le distribuer est interdit.

Absences du jeune

L'enseignant(e) note l'absence du jeune. Au besoin, l'éducateur ou l'enseignant(e), téléphone à l'unité afin d'en connaître la situation.

iPod, cellulaire, MP3

Le cellulaire est interdit. Les MP3, iPod sont autorisés avec approbation de l'enseignant(e).

Périphériques

Il est totalement interdit de brancher tout périphérique sur les ordinateurs de l'école (clé USB incluse).

Tabac

Il est interdit d'avoir en sa possession dans l'école et sur son terrain, tout produit du tabac y compris briquet, allumettes et vapoteuse.

Alcool et drogue

La possession, la consommation ou le trafic d'alcool et de drogues sont interdits. La même interdiction s'applique aussi à toute substance ou produit pouvant être utilisé aux mêmes fins.

Graphisme

Tout graphisme (graffiti) est interdit.

Points de ralliement lors des transitions vers des spécialités

Lors des transitions vers une spécialité, l'éducateur accompagnateur rejoint les jeunes de sa classe dans le local attribué au groupe. Dans la mesure du possible, il attend que son groupe soit complet avant de procéder au déplacement.

Consignes lors d'examens CSSDN ou ministère

Il leur est formellement interdit d'avoir en leur possession tout appareil électronique (téléphone intelligent, baladeur numérique, montre intelligente, etc.) qui permet la communication, la navigation sur Internet, la traduction de textes ou la création, l'enregistrement ou la consultation de données.

Un élève qui a en sa possession un appareil électronique interdit doit immédiatement le remettre à l'adulte, et ce, pour la durée de l'épreuve.

Un élève qui contrevient au règlement sera expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de tricherie et son résultat à l'épreuve sera de 0 %.

CODE VESTIMENTAIRE



TON STYLE VESTIMENTAIRE EST UNE FAÇON DE T'EXPRIMER, TANT QU'IL PERMET À TOUS DE SE SENTIR À L'AISE ET RESPECTÉS.

ASSURE-TOI QUE TES VÊTEMENTS COUVRENT TON CORPS SUFFISAMMENT AFIN QUE TES PARTIES INTIMES NE SOIENT PAS EXPOSÉES. LE GALBE DE FESSES ET DES SEINS DOIVENT ÊTRE COUVERTS.

ASSURE-TOI QUE TA TENUE EST ADAPTÉE À UN CONTEXTE SCOLAIRE.

ASSURE-TOI DE LAISSER TES VÊTEMENTS EXTÉRIEURS (MANTEAUX, CASQUETTES, CHAPEAUX, FOULARDS, SOULIERS ET BOTTES MOUILLÉS, ETC.) ET TES ACCESSOIRES DANS TON CASIER.

ASSURE-TOI QUE TES VÊTEMENTS ET TES ACCESSOIRES VÉHICULENT DES MESSAGES POSITIFS ET QU'ILS NE FONT AUCUNEMENT RÉFÉRENCE AU SEXISME, RACISME, PORNOGRAPHIE, VIOLENCE, CONSOMMATION D'ALCOOL OU DE DROGUE, DÉLINQUANCE OU DU CRIME.

SI UN ADULTE JUGE QUE TES VÊTEMENTS SONT À L'ENCONTRE DE CES CRITÈRES, TU DEVRAS CHOISIR UNE AUTRE TENUE. IL EST ÉGALEMENT POSSIBLE QUE D'AUTRES INTERVENTIONS SOIENT FAITES (PAR EXEMPLE, ALLER RANGER UN DE TES EFFETS PERSONNELS DANS TON CASIER S'IL TE DÉRANGE TOI ET LES AUTRES).

PS. L'ENTIÉRETÉ DU CODE VESTIMENTAIRE S'APPLIQUE ÉGALEMENT POUR LES COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE!

Information pour la bibliothèque

- 1) Chaque élève peut prendre trois livres, au maximum, à la fois. Pour les élèves du 2^e cycle, un roman est obligatoire.
- 2) Chaque élève a la responsabilité de remettre les livres en bon état et à temps. Une facture sera expédiée à l'unité pour les livres perdus ou sévèrement abîmés.
- 3) Dans le local de bibliothèque, le silence est de mise et le choix des livres se fait sans perdre de temps.
- 4) L'accès à la bibliothèque est un privilège : les comportements adoptés par l'élève sont donc déterminants pour lui permettre de conserver ce privilège.
- 5) Tout livre en retard devra être remis à la personne responsable de la bibliothèque ou au secrétariat.



Code d'éthique sur l'utilisation des ressources informatiques

Élèves du secondaire

Les ressources informatiques du Centre de services scolaire des Navigateurs sont mises à la disposition des élèves pour favoriser leur apprentissage.

L'utilisation de ces ressources implique l'adoption de comportements responsables par les élèves.

En tant qu'élève, lors de l'utilisation de ces ressources, je m'engage à :

- Respecter les personnes, leur vie privée et à ne pas communiquer de renseignements personnels.
- Ne pas télécharger ou diffuser des fichiers contenant de propos ou des images de nature offensantes, diffamatoire, discriminatoire, haineuse, violente, indécente ou raciste.
- Ne pas télécharger ou diffuser des fichiers contenant des propos ou des images pouvant nuire à la réputation d'une autre personne, à celle du centre de services scolaire, de ses écoles et de ses centres.
- Ne pas utiliser les équipements informatiques à des fins de publicité, de propagande, de harcèlement ou de menace.
- Respecter le droit d'auteur et à ne pas participer à des activités de piratage, notamment par la reproduction illégale de logiciels et de fichiers.
- Respecter les mesures de sécurité établies par le centre de services scolaire et à ne pas commettre d'actes d'intrusion ou de gestes pouvant nuire au bon fonctionnement du réseau ou endommager les équipements informatiques.
- Ne pas poser des gestes visant à introduire et propager des virus, à modifier ou détruire sans autorisation ou des fichiers.
- Respecter la confidentialité des codes d'accès et des mots de passe.
- Ne pas transmettre du courrier non désiré, du courrier anonyme ou utilisant le nom d'une autre personne et de participer à des chaînes de lettres.
- Ne pas installer de logiciels.
- Ne pas mener d'actions illégales ou incompatibles avec la mission de l'école ou du centre.

Je suis conscient (e) que le Centre de services scolaire des Navigateurs peut en tout temps avoir accès aux fichiers que j'ai sauvegardés sur le disque dur d'un ordinateur et d'un serveur, et que je ne peux pas considérer ces fichiers comme confidentiels.

Je suis conscient (e) que le Centre de services scolaire des Navigateurs peut avoir accès à l'historique de l'utilisation quotidienne et personnelle de l'ordinateur que j'utiliser.

De plus, si je ne respecte pas mon engagement, des sanctions pourront être appliquées allant de la suspension d'utilisation des équipements informatiques jusqu'à la suspension ou à l'expulsion de l'école.

Je comprends mes responsabilités quant à l'utilisation des équipements informatiques mis à ma disposition et adhère aux engagements ci-dessus énumérés.

Signature de l'élève

Date

Signature de l'éducateur du CJCA

Date

Exigences de sanction

Diplôme d'études secondaires (DES)

À compter du 1^{er} mai 2020, l'élève qui désire obtenir son DES devra :

Réussir les matières obligatoires

Règles des sanctions	Obtention du DES et admission au collège
Anglais	5 ^e secondaire
Français	5 ^e secondaire
Histoire du Québec et du Canada	4 ^e secondaire
Mathématique	4 ^e secondaire <ul style="list-style-type: none">• Certains programmes collégiaux ont des exigences plus élevées (voir la conseillère en orientation, au besoin)
Sciences et technologies ou applications technologiques et scientifiques.	4 ^e secondaire <ul style="list-style-type: none">• Certains programmes collégiaux ont des exigences plus élevées (voir la conseillère en orientation, au besoin)
Éthique et culture religieuse ou éducation physique	5 ^e secondaire
Arts (arts plastiques, musique, art dramatique)	4 ^e secondaire
Unités	54 unités de 4 ^e secondaire et 5 ^e secondaire (dont 20 de 5 ^e secondaire)

Préalables aux études collégiales (DEC)

L'élève qui désire se diriger vers des études collégiales devra :

- 1) Obtenir son DES
- 2) Certaines conditions particulières d'admission peuvent être exigées selon le programme choisi.

Préalables au diplôme d'études professionnelles (DEP)

L'élève qui désire s'inscrire à un programme de formation professionnelle devra :

- 1) Avoir 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire en cours.
- 2) Selon le programme choisi, des acquis de niveau secondaire sont nécessaires dans les trois matières de base (français, anglais et mathématiques).
 - À valider avec la conseillère en orientation puisque les préalables sont sujet à changement

Régime pédagogique de la formation générale des adultes

Le ministère de l'Éducation décerne le diplôme d'études secondaires (DES) à l'adulte qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e et de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités de la 5^e secondaire, et, parmi ces unités suivantes :

- 12 unités de langue d'enseignement, dont au moins 6 de la 5^e secondaire.
- 8 unités de langue seconde, dont au moins 4 de la 5^e secondaire.
- 4 unités d'un programme d'études de la 4^e ou de la 5^e secondaire établi par le ministère de l'Éducation dans le document de l'univers social.
- 8 unités d'un programme d'études de la 4^e ou de la 5^e secondaire établi par le ministère de l'Éducation dans le domaine de la mathématique, de la science et de la technologie, dont 4 unités en mathématique.

Pour toute question concernant la sanction des études, le nombre d'unités nécessaires ou encore pour valider ce dont tu as besoin pour t'inscrire à un programme, prends rendez-vous avec la conseillère en orientation pour avoir des conseils mis à jour et personnalisés.